

J.A. Lausanne Domaine 54 public

Demain, on aménage gratis le territoire

Le citoyen qui s'informe en lisant le matin les affichettes des quotidiens devait n'y rien comprendre. « Non à l'initiative contre la spéculation foncière », titrait l'un. « Berne se décide à agir », proclamait l'autre.

En fait d'action et de décision, M. von Moos venait de faire savoir que le Conseil fédéral était en principe contre la spéculation foncière, mais qu'il n'y avait pas urgence, et qu'il prendrait son temps pour étudier un problème qui méritait d'être mûrement réfléchi. D'ici là, il soumettrait au peuple l'initiative syndicalo-socialiste sans contre-projet. Il en espérait, bien sûr, le rejet, ce qui est la condition première pour qu'il puisse décider d'agir. Car, nul doute, sur le plan des principes, il est opposé à la spéculation foncière et la pureté des principes du Conseil fédéral ne saurait être suspectée.

Memento

Nos lecteurs se souviennent peut-être que nous avons consacré récemment un long article à ce sujet, D.P. 49. Il y a dix ans que le problème de la spéculation fut soumis, par voie parlementaire, au Conseil fédéral, qui, d'emblée, désigna une commission d'experts. Il y a trois ans qu'une initiative lancée conjointement par le Parti socialiste et l'Union syndicale fut déposée. Elle prévoit notamment un élargissement du droit d'expropriation et un droit de préemption en faveur des communes en cas de vente d'immeubles entre particuliers. Depuis, le Conseil fédéral, grâce à un délai supplémentaire d'un an qui lui fut accordé par les Chambres pour poursuivre ses études, eut le temps d'élaborer trois contre-projets. Le troisième était au finissage, après accord de tous les spécialistes et mise en forme par la Société des Juristes; c'est alors que le Conseil fédéral découvrit qu'il était nécessaire qu'il pût prendre son temps pour étudier ce problème. D'ailleurs, sur le plan des principes...

La logique

A ceux qui se plaindraient de cette attitude dilatoire, la réponse officielle sera :

Des citoyens ont usé de leur droit d'initiative. Pour le faire, ils n'ont consulté qu'eux-mêmes. Leur texte est soumis au peuple et aux Cantons. C'est bien ce qu'ils voulaient. De quoi se plaignent-ils donc ? Réponse logique, sauf que le Conseil fédéral n'avait pas besoin de trois ans de réflexion pour appliquer cette logique-là.

En fait, la décision de notre exécutif est lamentable, et pour plusieurs raisons.

Le retard

Par sa décision le Conseil fédéral prend la responsabilité de retarder de plusieurs années toute action. Or, chacun admettait qu'un contre-projet devait avoir pour but essentiel de permettre aux Cantons, dans la sécurité du droit, de légiférer en matière d'aménagement du territoire et de rendre possible, notamment, la constitution de zones agricoles. Tout délai nouveau ne modifiera en rien cette évidence. Le Conseil fédéral n'est pas lent, il est bradypsychique. Jamais un contre-projet n'avait été trituré avec autant de volonté d'aboutir par des hommes qui ne sont pas des politiciens, mais qui connaissent l'importance aiguë du problème. Nous avons cité quelques noms (MM. Gutersohn, du Poly, Aubert, de l'Université de Neuchâtel, Studeli, secrétaire de l'Aspan, Vouga, architecte cantonal vaudois...), la liste n'était pas exhaustive. Nous écrivions :

« Que de travail, donc que de recherches, de brouillons, de rédactions, que d'hommes compétents mis à contribution avant même que le Parlement déli-

beres... ».

Faire fi d'une telle somme de dévouement à la chose publique, c'est allégrement gaspiller les meilleures

Confusion

La majorité du Conseil fédéral fut acquise de justesse, si l'on en croit le « Volksrecht ». Par quatre voix contre trois. Très évidemment, chez ces conseillers très férus « d'en principe », les préoccupations partisans ont joué un rôle dominant. L'initiative sera présentée au peuple en 1967 et rejetée, espèrent-ils; cette consultation populaire qui se soldera par un échec de la gauche sera donc une bonne introduction à la campagne pour la réélection des Chambres fédérales.

Si l'on cherche à déterminer de surcroît les rapports de force entre les groupes de pression, on relèvera que tous les grands partis s'étaient prononcés en faveur de l'élaboration d'un contre-projet, mais que le Vorort s'était déclaré, avec les Intérêts immobiliers, pour le rejet de l'initiative sans contre-projet. Enfin, il n'est pas difficile de prévoir qu'une campagne devant le peuple se terminera dans la confusion. Les initiateurs souligneront tous les excès de la spéculation. Battus, l'opinion publique constatera l'échec non pas de leur texte, avec ses faiblesses et ses qualités, mais l'échec de leurs intentions. Les intérêts immobiliers en sortiront renforcés. Comment alors, dans ce climat, légiférer mieux et avec plus de sérénité ?

Un accord minimum à court terme

Dans ce journal, à plusieurs reprises, nous avons défendu une thèse très modérée : nous sommes convaincus que la Suisse doit passer par une série d'épreuves difficiles; l'adaptation à la nouvelle révolution industrielle, au nouvel ordre économique mondial sera douloureuse. Elle exigera des réformes profondes. Mais il y a dans l'immédiat un certain nombre de tâches urgentes dès maintenant réalisables : politique énergétique, réforme de la fiscalité, aménagement du territoire, développement des universités et de la recherche. Nous pensions que sur ces points un accord était possible entre les trois grands partis si la voix des éléments progressistes n'y est pas systématiquement étouffée.

Il faut croire que c'était une illusion. Le programme économique qui aurait été l'occasion d'un appel au peuple suisse pour qu'il fasse collectivement l'effort qu'exige la situation est devenu, selon M. Alleman, un simple état d'esprit. On n'en veut pas, parce qu'on sait qu'on ne peut pas solliciter chaque citoyen sans d'abord remettre en question les privilèges des privilégiés.

De même, l'aménagement du territoire, ce sera pour... demain. Dans notre numéro 49, nous définissions un objectif modeste; c'était l'espoir de tous ceux qui luttèrent pour le contre-projet.

« Un article constitutionnel permettrait aux Cantons de légiférer sans risquer des recours. Ils pourraient travailler dans la sécurité du droit.

» Comparé aux ambitions plus vastes de l'initiative socialiste, un contre-projet qui se contenterait de rendre légalement possible la création de zones agricoles peut paraître décevant. Mais il ne sera pas facile, même sous cette forme rassurante, de le faire admettre. Les forces conjuguées des grands partis devront être engagées pour persuader l'opinion publique.

» L'initiative socialiste va donc permettre que se révèle un accord sur le principe de l'aménagement du territoire, défini comme création de zones d'affectations diverses. Au profit de cet accord possible, les autres objectifs de l'initiative, notamment le droit de préemption réservé aux pouvoirs publics dont l'application soulèverait des problèmes de difficile interprétation, pourraient être abandonnés.

Bi-mensuel romand
N° 54 9 juin 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet

Henri Galland

Marx Lévy

Serge Maret

Jean-Jacques Leu

Jacques Morier-Genoud

Christian Ogay

C.-F. Pochon

Le N° 55 sortira de presse le jeudi 25 juin 1966

(Suite page 4)

L'horizon 80 de René Dumont

A propos de quelques slogans antinatalistes

René Dumont (l'auteur de « L'Afrique est mal partie ») croit aux vertus du franc-parler. On le lui reproche souvent : Pourquoi dénoncer publiquement les erreurs de gestion des Cubains ? C'est faire le jeu de leurs ennemis. Il répond : l'URSS est assez forte pour porter Cuba à bout de bras; aussi les castristes ont pu s'offrir le luxe de quelques expériences agricoles désastreuses. Mais quand le gigantesque Brésil fera sa révolution, qui lui viendra en aide ? Il faut donc dire la vérité sur Cuba pour préparer, demain, la révolution brésilienne.

Ce René Dumont-là conférençait en Suisse romande (Lausanne, Fribourg). C'était l'occasion de découvrir le visage de son nom. Agronome, Dumont ne force pas sur le genre paysan, sauf qu'il entre en salle bucoliquement une fleur à la bouche. Une belle tignasse blanche lui fait une tête de penseur à la Russel ou à la Schweizer (c'est selon vos convictions). Il affiche son non-conformisme par un gilet fantaisie à gros carreaux, qui ne passe pas inaperçu quand il tombe la veste sur le podium. Son style de conférencier : sérieux, érudit, anecdotique, humoristique, emporte-pièce est à l'avenant de la chevelure chenu et du gilet romantique.

Horizon 80

Dumont a, lui aussi, son horizon 80. Famine mondiale en 1980 ! A cette date, nous serons un milliard en surcroît sur la planète, dont 800 millions d'affamés supplémentaires. Dumont ne prétend pas prophétiser et faire des pronostications; il parle en homme de science. Il suffit, dit-il, de calculer la courbe de l'augmentation démographique et la courbe de la productivité agricole. Les chiffres annoncent : famine en 1980. C'est pourquoi officiellement la FAO patronne sa campagne alarmiste. Dans l'abstrait les remèdes sont aussi simples que le diagnostic. Si les plantes croissent moins vite que les hommes, il faut faire en sorte que le rapport se renverse : les plantes croîtront plus vite que les hommes.

A partir de cette proposition simple, un programme infini est à développer : recherche scientifique pour

pouvoir créer des aliments artificiels dérivés du pétrole (dans vingt ans) ou en contrôlant la photosynthèse (dans le futur); investissements gigantesques dans l'agriculture du Tiers-Monde; nouvelle répartition du commerce mondial, etc... En regard, le contrôle des naissances semble une proposition plus simple et moins coûteuse. On peut aisément expliquer pourquoi. Le déséquilibre démographique du monde tient au fait que le progrès médical et hygiénique est infiniment plus simple à assurer que le progrès alimentaire. Combien Ciba aura-t-elle dépensé pour mettre au point le remède de la bilharziose ? Quelques dizaines de millions, au plus. Mais pour nourrir les millions d'hommes ainsi sauvés ce sont des milliards qui devraient être investis. Or le contrôle des naissances exige des **investissements pharmaceutiques** et non **des investissements agronomiques**. Pilules et stérilets sont au point. Ils coûtent peu; les dragées sont moins chères que les charrues.

Imposons les familles nombreuses !

La solution la plus simple n'est pas toujours la plus facile. La pilule paraît peut-être naturelle aux peuples qui se lavent les dents tous les soirs, mais aux autres... Il est significatif, en tout cas, de voir la Chine recourir à des moyens combien plus pénibles à nos yeux, elle qui impose la chasteté à sa jeunesse et recule l'âge légal du mariage à vingt-huit ans pour les hommes et vingt-quatre ans pour les femmes; elle nous apprend à son tour qu'il n'y a pas de nature immuable de l'homme puisque même l'instinct essentiel, la libido, peut être remis en cause, ce que nous enseignait déjà l'ascétisme hindou ou la morale chrétienne; de même que l'Islam s'est révélé capable d'imposer à des peuples entiers le refus de l'alcool ou des jeux de hasard.

Et certains pays trouveront, c'est possible, dans la discipline sociale, dans la réinvention des rapports humains, après de douloureuses catastrophes peut-être, une solution à leur déséquilibre démographique avec un instinct plus sûr, croyons-nous, que ne le pensent ceux qui ne misent que sur les solutions

occidentales, telle l'exportation des bidets. René Dumont, lui, ne craint pas de multiplier, sans beaucoup de précautions, les slogans antinatalistes. Supprimons les allocations familiales, s'écrie-t-il. Imposons les familles trop nombreuses. Il est à craindre que de telles formules ne soient dans nos pays occidentaux détournées dans un sens égoïste et créent de nombreux malentendus. Que signifieraient-elles, appliquées à la Suisse ?

En Suisse

Avec une densité d'habitants de 131 au km² (recensement de 1960; aujourd'hui, environ 145 h. au km²) la Suisse peut paraître surpeuplée (en comparaison : 61 h. au km² en 1860). Et encore, ce n'est là qu'une moyenne; qu'on en juge par les variations de la Suisse romande. Valais : 34; Fribourg : 95; Vaud 134; Neuchâtel : 185; Genève : 919.

Les pays que nous imaginons grouillants de surpopulation ne dépassent guère ces normes. Inde : 138; Chine continentale : 72; République arabe unie : 27, etc...

Malgré cette forte densité, nous sommes capables encore d'absorber une augmentation importante de notre population. Sans encombrer le territoire, nous pourrions installer quatre millions d'habitants supplémentaires en n'occupant que le dixième du Plateau suisse. La place ne manque pas, ni le travail. Mais allons-nous croître encore ? La natalité en Suisse se situe dans la moyenne des pays de haut niveau de vie. Les comparaisons internationales ne manquent pas d'intérêt.

En 1964, la natalité dans notre pays fut pour mille habitants de 19,2, c'est-à-dire supérieure à celle de la France 18,1. Intéressant de le remarquer. Quand on pense à toute la littérature vulgaire (mais oui, même Christiane Rochefort) qui prétendait prouver l'effet « lapiniste » des allocations familiales françaises. **Loin d'être cause d'une surnatalité, des allocations familiales représentent simplement une meilleure redistribution du revenu national.** Remarquons aussi que cette natalité est supérieure à celle du

De quoi vivent les partis ?

Jean Meynaud aimait faire travailler ses étudiants sur le terrain. En 1963, sous sa direction, ils arpentaient la politique vaudoise. Ou plus exactement, ils devaient répondre à cette question : comment fonctionnent les partis politiques ? Il n'y avait sur ce sujet, dans le canton de Vaud et même en Suisse, aucune littérature sociologique. Les chercheurs avaient donc pour mission non seulement de compiler les documents, mais aussi d'enquêter. Leur directeur leur facilita d'ailleurs la tâche. Comme il l'écrit dans sa préface : « J'ai organisé à mon domicile plusieurs séries d'entretiens ». Or l'hospitalité de Jean Meynaud était généreuse; sa cave de qualité, comme sa bibliothèque. Nul doute qu'il sut créer les conditions favorables à des moments de vérité sociologique. D'où aussi le ton de reportage de plusieurs pages de ce livre.

Ce travail qui rassemble des renseignements inédits n'a été publié que grâce à la générosité du directeur des travaux¹. Sollicité, le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique a refusé une subvention. Curieux, quand on sait les libéralités dont bénéficient d'autres instituts de sciences humaines. Nous commenterons aujourd'hui un chapitre original et dont on peut tirer des leçons qui dépassent les frontières cantonales : les modes de financement des partis.

Les recettes et les militants

Comme toute société amicale, les partis exigent de leurs membres une cotisation. Mais ce n'est là qu'une faible partie de leurs ressources : parce que les cotisations sont basses et parce que les adhérents ne sont guère nombreux. Le parti radical « déclare »

dix mille membres. Mais le 75 % seulement paient régulièrement une cotisation (c'est-à-dire souscrivent avec prudence une carte de membre passif); aussi sur le nombre le 10 % au plus sont considérés comme des militants. Le parti socialiste annonce 2100 adhérents et cotisants; mais une toute petite moitié seulement milite. Les renseignements donnés par les autres partis sont plus flous. L'on peut toutefois estimer à quatre mille environ les militants vaudois, c'est-à-dire ceux qui participent activement à la vie politique dans le cadre des partis. Pour un canton de 482 000 habitants, c'est faible; une minorité, quelques hommes, assurent le fonctionnement de la démocratie.

Deuxième constatation, ce sont les partis de gauche qui imposent à leurs membres l'effort financier le plus grand; au parti radical, la cotisation est toujours inférieure à 10 francs; au P.O.P., le cotisant verse, en principe, l'équivalent d'une heure de salaire par mois. De même les mandataires de gauche sont plus rigoureusement taxés. Exemple : les députés populistes au Grand Conseil ne touchent pas leurs jetons de présence; ils sont directement versés par la Chancellerie à la caisse de leur parti; même procédure, à Lausanne, pour les conseillers communaux socialistes. Les conseillers d'Etat socialistes sont imposés de 3000 francs par an; même les juges sont touchés; etc.

Originalité : le bouquet du PAI.

Le parti agrarien s'est fait depuis 1956 marchand de vin. En 1962, il a écoulé 40 000 bouteilles; il prélève 80 ct de bénéfice par bouteille, soit 30 000 francs pour alimenter ses finances. Devant le succès de l'opération, le parti a créé une coopérative. Le ren-

dement est dans tous les cas supérieur aux traditionnelles kermesses et tombolas qu'organisent populistes et chrétiens-sociaux et qui rapportent de 4000 à 1000 francs. Ajoutons que les partis radical et libéral reconnaissent recevoir de larges contributions de représentants du monde commercial et industriel. Sur ce point, ils n'ont donné aucun chiffre. Même pas un ordre de grandeur.

Les budgets

Les auteurs de l'enquête estiment que les six partis vaudois disposent, à eux tous, annuellement de 360 000 francs. Mais leurs charges sont inégales. En effet les partis radical, libéral, popiste assurent le fonctionnement d'un secrétariat permanent dont les dépenses sont assez importantes (20 000 francs ou plus); les partis socialistes, PAI, chrétien-social n'en ont pas les moyens. Leurs frais de secrétariat n'excèdent pas 3000 francs.

Toutes les autres dépenses financent la propagande électorale. Le coût d'une campagne (élections cantonales ou fédérales) varie de 20 000 à 60 000 francs. Certains partis, on peut le supposer, doivent même aller au-delà.

En évaluant l'ensemble des dépenses (votations, élections communales en général à la charge des sections locales), les auteurs de l'enquête estiment que le fonctionnement des partis exige, c'est largement compté, un demi-million. Mettez, disent-ils, en regard les dépenses consacrées dans le canton de Vaud à la publicité commerciale; elles doivent atteindre quelque 40 millions (nous dirions plus volontiers 50 millions). La réclame coûte cent fois

Les constitutions cantonales

Japon (17,7), mais très nettement inférieure à celle des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, des Pays-Bas qui dépassent 20. (cf. Annuaire statistique de la Suisse, tableau des comparaisons internationales). La natalité se maintiendra en Suisse ces prochaines années à un haut niveau en raison des naissances nombreuses des enfants étrangers et parce que nous connaissons un excès de population adulte entre 20 et 40 ans due à l'immigration des travailleurs. Est-ce à dire qu'il y a excès et que nous devons nous aussi prendre conscience de notre responsabilité dans la surcharge de la planète ? Non, pour plusieurs raisons.

Vieillesse

Premièrement, la natalité est en Suisse romande inégalement répartie. Si Valais (22,4) et Fribourg (21,3) se situent au-dessus de la moyenne, Neuchâtel (17) Genève (16,3) et Vaud (15,3) figurent en bas de liste. Que l'on excepte le cas particulier de Bâle, où une grande partie de la jeune population résidente est domiciliée sur Bâle-Campagne, si bien que Bâle-Ville a une faible natalité, ces trois cantons romands sont de tous les cantons suisses ceux qui comptent le moins de naissances. Ils ne créent pas le surnombre. Au contraire, ils ne trouvent pas en eux-mêmes les ressources démographiques nécessaires à leur développement.

Deuxièmement, la population suisse, grâce au progrès médical, vieillit. Qu'on en juge par ces deux références :

Pour mille habitants :	1920	1960
Moins de 20 ans	380	314
Plus de 60 ans	92	151

En 1920 les personnes de plus de soixante ans représentaient le quart des moins de vingt; aujourd'hui, elles sont la moitié des mineurs.

Tout abaissement de la natalité ne ferait qu'accélérer

plus cher que la vie démocratique. Un tel déséquilibre ne peut être que préjudiciable aux institutions.

Encore des parents pauvres

De toute évidence, les partis ne disposent plus aujourd'hui des moyens qui leur permettraient d'accomplir utilement leur tâche. Et encore, ces ressources limitées ils doivent les gaspiller en tracts, en imprimés, qui n'atteignent que très mal les citoyens, que les offices de distribution répandent, pour éviter des tournées supplémentaires, le même jour de la dernière semaine qui précède la votation.

Le subventionnement des partis, sous une forme directe, nous semble peu souhaitable. Il choquerait l'opinion publique. A tort, certes. Mais les partis traditionnellement au pouvoir ont donné l'image d'organisations sachant récompenser leurs militants, distribuer les charges honorifiques et les prébendes nourricières et exiger en échange quelques sacrifices légers de temps et d'argent, qui devaient être en fin de compte de « bons placements ». Aussi le financement des partis (sur quelle base se ferait-il d'ailleurs ? les adhérents, les électeurs inscrits ?) apparaîtrait vu de l'extérieur comme une subvention de l'Etat aux hommes du système, même si les partis d'opposition devaient aussi en bénéficier.

Le subventionnement indirect nous semble donc plus judicieux. Parmi les mesures simples qui peuvent être envisagées, retenons :

— l'impression par l'Etat des listes électorales; devant être tirées à des centaines de milliers d'exemplaires, elles représentent une lourde charge pour les partis;

le vieillissement du pays.

Troisièmement, pour aider les pays du Tiers Monde, il sera nécessaire qu'une main-d'œuvre qualifiée puisse, sur place, les assister. Des instituteurs, des techniciens, des agronomes devront être mis à leur disposition; comment accomplirons-nous cette tâche si nous ne disposons pas d'une réserve suffisante de population jeune ? Et même sans cet argument. Dans tout pays où les investissements accumulés pendant des décennies permettent d'atteindre un degré de productivité extrêmement élevé, une force créatrice nouvelle représente un enrichissement social infiniment supérieur à la consommation alimentaire de cette bouche supplémentaire.

Pour ces trois raisons, régionale, nationale, économique, des slogans antinatalistes, valables à l'échelle planétaire, se révèlent absurdes, appliqués à notre situation.

Mais il est à craindre pourtant que divers milieux s'en emparent. Nous ne pensons pas aux milieux médicaux. Il va de soi que toute campagne d'information capable d'éviter des drames personnels et d'apporter à tous une plus grande liberté physique ne peut qu'être encouragée. En revanche la pression économique deviendra toujours plus forte.

Dans notre civilisation de confort, il deviendra impossible au prix actuel des logements neufs qu'un salarié puisse disposer de l'espace nécessaire pour élever une famille de trois ou quatre enfants sans s'imposer des privations particulièrement dures. Alors, quand cette injustice sera trop criante, on entendra fleurir les conseils : limitez, réglez, régulez, « planinez » ! Ainsi les mêmes formules auront un sens diamétralement différent ici et au Vénézuéla.

Là-bas, elles tendent à la création d'une société plus juste et plus équilibrée, plus heureuse.

Ici, elles ne seraient que l'expression d'une société qui par goût du confort refuse de payer le coût élevé du renouvellement de la population.

Générosité au-delà de l'Océan, égoïsme en deçà. Mais que l'on marque les frontières !

— la distribution à tous les électeurs du matériel de vote. Il comprendrait les listes électorales et pourrait être accompagné d'un cahier d'information où chaque parti exprimerait son point de vue.

Ces deux mesures, à elles seules, en permettant aux partis d'économiser les frais de listes, d'un tract et d'une distribution, représenteraient l'équivalent d'une subvention annuelle de 10 000 francs, soit le coût d'un secrétaire à mi-temps.

Les sources d'information; les moyens d'information

Enfin, l'accès aux sources d'information est tout aussi vital que la diffusion de l'information. Nous avons déjà émis le vœu que les offices de statistiques cantonaux comportent un service qui serait à la disposition des partis et des associations qui contribuent à l'animation de la vie publique pour rechercher et fournir la documentation dont ils ont besoin.

La démocratie est à renouveler à chaque génération; les mesures modestes que nous préconisons y contribueraient certainement. Bien évidemment, tout appui financier aux partis, même indirect, devrait avoir pour corollaire l'exigence qu'ils publient leurs comptes.

Il faut à la fois vouloir que les partis aient les moyens de jouer leur rôle de formateurs de l'opinion et exiger que leur comptabilité soit transparente; la démocratie y gagnera deux fois.

¹ Les Partis politiques vaudois. Jean Meynaud avec le concours du Groupe d'études politiques vaudoises. Mont-réal 1966.

Nous avons commenté, il y a quelques numéros, les problèmes constitutionnels posés par les élections des autorités vaudoises. Constatant que l'élection du Conseil d'Etat au système majoritaire à deux tours engageait les partis à tenir compte des indications données par le premier scrutin et à rechercher ainsi une élection tacite pour le second tour, ce qui, inévitablement, donne au peuple l'impression que les comités cherchent des « arrangements », nous citions comme exemple le système genevois où l'élection a lieu à la majorité qualifiée; en principe, un seul tour suffit donc.

Un lecteur genevois, docteur en sciences politiques, nous écrit à ce sujet.

« Vous croyez en effet que l'on peut éviter le malaise et les combinaisons par l'élection successive du législatif et de l'exécutif et vous suggérez d'étudier la possibilité d'adopter le système genevois dans le canton de Vaud. Or, précisément, le système genevois n'est pas concluant du tout et lors de dernières élections on entendait ici et là la proposition de copier le système vaudois des élections simultanées. »

Il nous en donne les raisons. Les scrutins genevois sont, eux aussi, à deux tours. Très naturellement les partis sont portés à doser à la proportionnelle le Conseil d'Etat et à préparer ainsi une élection tacite. Sans l'intervention du parti libéral et du parti du travail, le peuple genevois n'aurait pas été appelé à choisir.

« L'exemple de Genève prouve que le système « en deux temps » ouvre grandement la porte à des combinaisons. En effet, une fois les résultats des élections législatives connus, il apparaissait que les tendances profondes de la vie politique genevoise (et suisse) sont plus fortes que la lettre du texte, qu'elles influencent les dirigeants des partis qui corrigent spontanément et d'avance les implications brutales de l'arithmétique majoritaire. Ainsi, sans le parti libéral (il faut bien le dire) on allait vers une élection majoritaire sans lutte, ce qui signifie que les comités, entre eux, et désireux que soit formé un gouvernement reflétant exactement la composition du Grand Conseil, s'entendaient pour accorder au peuple le simple rôle de ratifier pour la forme un arrangement conclu par des organismes qui ne sont même pas prévus par la Constitution. En d'autres termes, l'élection « en deux temps » favorise le déplacement du centre de décision.

(Notons ici que le peuple, qui grâce aux partis libéral et du travail a finalement quand même eu le choix, a rétabli la proportionnelle pour l'exécutif. Mais là n'est pas la question). »

A.K.

Les remarques de notre correspondant sont pertinentes. Elles nous amènent à penser qu'il serait vain de prétendre clarifier la vie politique par de simples révisions du système électoral, comme s'il y en avait un, idéal et parfait. C'est le problème d'ensemble des institutions qui doit être abordé.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, pour répondre à des suggestions de nos lecteurs, que la révision de la Constitution fédérale nous semblait moins importante que l'adoption d'un programme d'action, à moyen terme.

En revanche, en ce qui concerne les Cantons, nous souhaiterions que leurs Constitutions soient revues. D'abord cette action est à notre portée, peut-être. Dans le cadre cantonal, plusieurs problèmes pourraient être traités simultanément (sans conjuguer les oppositions, comme ce serait le cas sur le plan suisse). Nous renvoyons nos lecteurs aux suggestions que, dans ce numéro, nous formulons au sujet du financement des partis. Et aussi à celles que nous avons développées concernant le congé-éducation, l'indépendance des services statistiques, l'information, etc.

D'autres que nous songent à lier la gerbe. Le but des efforts conjugués devrait être la réanimation des démocraties cantonales.

(Suite de la première page)

Sur cet objet, cherchons à obtenir ce qui est politiquement possible et techniquement utile. »

Même cela, c'est trop. Décidément, c'est la sclérose.

Trois vœux

Devant cette démission de l'autorité politique, on ne peut qu'émettre trois vœux :

Que les Cantons trouvent en eux-mêmes assez d'énergie pour légiférer en matière d'aménagement du territoire sur la base du droit existant.

Que la gauche se décide enfin à durcir son attitude. Sur la politique économique, sur la politique du logement, sur l'aménagement du territoire, elle s'est faite chaque fois duper en une seule législature. C'est beaucoup, même pour les plus patients.

Et si quelques forces neuves entraient au Conseil fédéral...

Paillard revend Thorens

L'assemblée des actionnaires de Paillard s'est déroulée dans la traditionnelle atmosphère villageoise où se retrouvent cousins et apparentés. Un actionnaire que nous interrogeons nous déclarait : « Bien sûr, j'y ai participé; c'est la seule occasion de retrouver toute la famille ». Les familles ont des traditions patriarcales. Elles ne rêvent pas de démocratie industrielle. A M. Honegger de « Finanz und Wirtschaft » qui réclamait des explications sur la mise à contribution de réserves latentes, le président du conseil d'administration put répondre qu'il lui ferait tenir, par écrit, plus tard, quelque explication et l'on passa à la suite de l'ordre du jour.

A l'assemblée générale fut confirmée la vente au groupe allemand Wilhelm Franz de la majorité des actions de la Société Thorens. La raison invoquée est intéressante : Paillard ne peut trop diversifier sa production; il se concentre sur le cinéma et la mécanographie. Mais on présumera aussi que, lorsque Thorens fut racheté, cette éventualité était déjà envisagée. Ainsi c'est bien la main-d'œuvre qui fut l'objet du négoce, lors de la reprise de Thorens; et il demeure choquant que des ouvriers aient été, de la sorte, à reprendre ou à vendre sans qu'ils eussent été consultés et associés aux décisions.

Economie régionale

Cette remarque s'impose d'autant plus que toutes pièces du dossier en main, la décision de Paillard aurait pu être jugée positive. Plutôt que de voir Thorens acculé à la faillite, les ateliers fermés, les licences reprises et la production transférée dans d'autres centres, il était certes préférable que la main-d'œuvre pût, sur place, poursuivre son travail. Ces problèmes gagneraient, certes, à être discutés dans la perspective du commerce international. Car Paillard, qui semble être à notre échelle locale une grande maison, apparaît à l'échelle de la rivalité mondiale relativement faible, surtout dans le secteur qu'elle a choisi, soumis à une évolution technique rapide sous la pression d'une intense concurrence¹. On peut imaginer qu'un jour le problème de la poursuite d'une activité indépendante se posera à cette maison, qu'elle devrait envisager une association ou une fusion... Dès lors, dans cette éventualité, purement hypothétique, le conseil d'administration aurait à prendre des décisions non seulement d'une grande importance commerciale, mais il jouerait en outre l'avenir de toute une région. Peut-être aussi que dans une situation difficile, cette entreprise pourrait être amenée à demander aux pouvoirs publics quelque soutien...

Pourquoi ces suppositions pessimistes ? Parce que la politique familiale et confidentielle apparaît insoutenable quand des intérêts régionaux aussi importants sont liés à une entreprise privée, que la concurrence internationale rend vulnérable. Quand le sort d'une région est en jeu, il doit y avoir partage des responsabilités et information sans zones d'ombre.

¹ On sait que le lancement, il y a un an, d'un nouveau film pour cinéaste amateur, le Kodak super-huit, a obligé les fabriques à sortir de nouveaux projecteurs et de nouvelles caméras. « Le Monde » (2 juin 1966) cite les firmes mondiales qui se sont déjà adaptées : Bauer (All.), Beau-lieu (Fr.), Eumig (Au.), Nizo (All.), Canon (Jap.). Le retard de Paillard est donc important.

Les lieux où souffle l'esprit

Les quotidiens romands publient le samedi ou le dimanche de petits sermons écrits. C'est leur manière de payer le tribut. Ces prêches sont de qualité diverse; nous ne nous en ferons pas les censeurs. Il en faut pour tous les goûts. Mais celui-ci (publié par la « Feuille d'Avis de Lausanne », 4-5 juin 1966) est de qualité particulière. Voici ce document d'ethnographie religieuse.

« A l'enseigne de Vespasien »

« Il est des lieux où la vulgarité, la grossièreté, l'obscénité, un érotisme éhonté semblent parfois trouver l'occasion particulièrement favorable de s'épancher. On peut s'y heurter aux inscriptions les plus scandaleuses et aux dessins les plus ignobles. C'est comme si tout ce qu'il peut y avoir de vil, de pervers, de corrompu dans l'amour charnel mal compris y trouvait un exutoire. Ce sont ces lieux que l'on dit devoir à l'empereur Vespasien, qu'il n'est d'usage de mentionner qu'en cas de nécessité absolue et qui, pourtant, n'ont rien en eux-mêmes qui soit maiséant. On nous a compris, sans doute, sans que nous ayons besoin d'insister davantage.

» Ce sont ces lieux, disons-nous, où l'on peut se heurter aux inscriptions les plus scandaleuses et aux dessins les plus ignobles...

» Pourtant, s'il est des inscriptions qu'il faut condamner sans réserve, peut-être en est-il qu'on peut non pas conseiller — les murs de ces édicules ne sont pas faits pour qu'on y écrive — mais au moins comprendre et tolérer, dont on peut même se réjouir qu'elles soient là comme des protestations, comme l'affirmation qu'il y a autre chose en l'homme que paillardise, lubricité et stupre. Tels ces mots découverts dans un des lieux que nous avons dits, en une localité vaudoise : « Vous qui flétrissez l'amour, n'oubliez pas que Dieu existe, que Jésus-Christ a aussi donné son sang pour vous et que vous pouvez être sauvé.

» Une belle inscription, celle-là, ne trouvez-vous pas ? Et qui redit des choses vraies, et qui doivent faire qu'on prenne garde, qu'on comprenne que l'on exerce une influence, qu'on ne peut pas ne pas en exercer une, soit en bien, soit en mal, et que c'est pour son honneur ou sa confusion. Une inscription qui redit des choses en un lieu où l'on n'a guère l'habitude de les entendre, mais où il est utile, il est aussi nécessaire de les entendre comme Jésus les a fait entendre à la Samaritaine, à la pécheresse et à la femme adultère. De les entendre parce que, même si l'interpellation est pour un grand nombre excessive, la vérité reste pour tous : Dieu existe. Jésus-Christ a donné son sang pour nous. Nous pouvons être sauvés.

M.-A. E. »

Ce document romand est-il un reflet du génie du lieu ? Chaque pays a son lyrisme du graffiti. En France, la pointe politique n'a pas disparu comme en notre démocratie dépolitisée. Vous y lisez encore : « Un gars du bâtiment qui en a marre », ou « de Gaulle dans le trou ».

André Pieyre de Mandiargues, dans l'« Almanach surréaliste du demi-siècle », (La Nef, 1950) a préfacé une petite anthologie des graffiti relevés sur la statue équestre de Louis XIV, à Versailles. Nous ne résistons pas au plaisir de citer pour le plaisir de comparer la littérature romande et la littérature française.

A l'enseigne de Louis XIV

« A Versailles, mais vous n'irez pas ailleurs que derrière la pièce d'eau des Suisses. Alors, passé que vous aurez l'allée couverte qui longe le mur de l'ancien potager royal, surgira (pour votre confusion, j'espère) du plus morose et du plus médiocre arrière-plan de banlieue l'un des plus bouleversants orgasmes qui aient jamais pris forme aussi bien dans le domaine du songe que dans celui de la réalité, et qui est, taillé dans le marbre, le Louis XIV de Bernini. Approchez-vous encore. Un sentier vous conduira jusqu'au pied du monument. De fissures sur le socle, de lichens jaunes et gris, de petits coussins de

mousse, il en faudrait bien davantage pour distraire l'attention d'innombrables graffiti qui courent, plastronnent et se cambrent sur la pierre comme une tribu de myrmidons narquois, si charmants en tel lieu, vraiment, aux yeux de quiconque aime autant que moi cette moqueuse vermine, que la tentation est forte, pourvu d'avoir en poche un crayon, de les recueillir sur deux ou trois pages de carnet. Ces dernières, ainsi allaient-elles, quand je les eus remplis :

Denise et Jacques le jour de leur rencontre pour enfilez les aiguilles.

Doucement tu m'étouffes.

Je joue plus, rends-moi mes billes.

Zut, un os.

Les commandements de la femme
Un seul homme tu aimeras et chériras bien tendrement.

Nous qui vous parlons
Nous sommes montés
Sur cette canasson
Avant d'aller tirer
Robert
Gui
Henri

Jules Ferry - terreur de l'International Duten.

sous le dessin de trois phallus ailés :
Les cigognes sont de retour
« air connu »

Chère Salomé, si seulement tu savais combien je
[t'aime. René
Oh Salomé ! Quand ton cœur retrouvera-t-il le mien ?
[René
Tous les Français devraient être sans prépuce.
[Salomé.

Silvia
à vous deux pour la vie
Janine

Henri et Jean - deux pauvres types de la 47/1 en souvenir des bonnes excursions faites en dehors de notre prison.

De Nenesse bonjour à Proserpine.

Grefte est une salope.

Nous qui nous ennuyons de nos femmes.
Jules-Maurice.

Chère M^{lle} Junker de Oberseebach
Vous ne connaissez pas qui vous aime.
A.T. Oppenheim.

sous le dessin d'un régime de dattes :
des dattes.

sous le dessin d'une quille rouge et noire :
OH QUILLE
divine maîtresse

Début juillet 1949
Souvenir d'une agréable journée passée devant cette statue.

Milou-Jacqueline.

Vive Asmodée.

On se fait chien.

Par-dessus tout cela (qui chaque jour est augmenté, comme bien l'on pense, de neuves inscriptions, tandis que la pluie en efface d'autres qui ont fini leur petit tour de chant) se cabre et s'emporte le cheval de la mort. »